MAIRIE DE PROPRIANO



Secrétariat du Maire

Propriano, le 24 Juillet 2023

ARRETE No 2023-032

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 29 Juillet 2023 à 11H30.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- <u>Article 1er</u>: Madame, Danielle, Toussainte DUVAL Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le 29 Juillet 2023 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 11H30 le mariage de Monsieur Patrice, Jean, Daniel POTENCIER et Mademoiselle Aurélia DELOISON.
- <u>Article 2</u>: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230724-2023-032-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

Fait à Propriano, le 24 Juillet 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOL